



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fusion Agglomération d'Agen - PAPS

Jeudi 16 décembre 2021

La fusion entre l'Agglomération d'Agen et la Communauté de Communes de Porte d'Aquitaine en Pays de Serres est désormais acquise.

37 communes représentant 80 000 habitants se sont positionnées favorablement pour cette fusion

Une nouvelle agglomération sera créée le 1er janvier 2022.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale a définitivement adopté ce projet de fusion hier, mercredi 15 décembre. Monsieur le Préfet devrait signer très prochainement l'arrêté ad 'hoc.

La fusion sera mise en œuvre au 1er janvier 2022, date à laquelle entrerons également en vigueur les nouveaux statuts.

Concrètement, la nouvelle agglomération d'Agen sera présidée, jusqu'au conseil d'installation prévu le 20 janvier 2022, par Jean-Louis COUREAU puisque c'est le plus âgé des deux présidents en exercice qui doit exercer cette fonction.

Elle rassemblera 44 communes et 101 583 habitants.

Contact privilégié

Florent CANU – Directeur de Cabinet – florent.canu@agen.fr